



Un exemple de privatisation « réussie » : le rail anglais

Les billets ont pris 25% hors inflation (et sont en moyenne 30% supérieurs à ceux en France), des accidents mortels à répétition et « le pays est très en retard sur les infrastructures de lignes à grande vitesse ».

DEFENDRE LES SERVICES PUBLICS ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS

**Le privé, c'est fait pour gagner de l'argent :
l'argent, c'est à vous qu'on le prend**

Développer les services publics, au service du public ! :

- Le service public, c'est les statuts, les statuts c'est des agent-es indépendant-es, formé-es qui ont pour mission de répondre aux besoins de tou.tes les usagers

Ce que nous voulons :

- De nouveaux services publics pour répondre aux besoins non satisfaits (petite enfance, personnes âgées, logement...)
- Des services publics de proximité pour tous et toutes !
- Contrôle des usagers, des personnels et des élu-es locaux sur les missions et organisations au regard des besoins

LA CASSE DES SERVICES PUBLICS, ON LA VOIT DEJA :

A la Poste, c'est : la fermeture de bureaux ; les autres transformés en supérettes, des démarches à réaliser obligatoirement sur automate, des temps d'attente à rallonge donc le recours à des services de livraison... pour celles et ceux qui en ont les moyens !

Dans les transports, c'est : l'augmentation des prix, la disparition des lignes non rentables, moins de maintenance et de sécurité, des retards, donc le recours aux voitures, autoroutes et taxis... pour celles et ceux qui en ont les moyens !

Dans la santé, c'est la fermetures de lits, voire de services, l'abandon de certaines spécialités non rentables, des durées d'attente qui s'allongent et des durées d'hospitalisation qui se réduisent, donc le recours aux cliniques, aux spécialistes en libéral et aux soins infirmiers à domicile... pour celles et ceux qui en ont les moyens !

Dans l'enseignement, c'est : la fermeture de classes où d'écoles, des classes surchargées, sélection des élèves à l'entrée à l'Université, donc le recours aux commerces de soutien scolaire... pour celles et ceux qui en ont les moyens !

A l'inspection du travail, c'est : de moins en moins de réponses aux demandes des salarié-es, des contrôles de moins en moins aux prises avec les besoins du terrain, donc le recours aux conseils juridiques payants... pour celles et ceux qui en ont les moyens !

A la justice, c'est : des tribunaux qui disparaissent, des délais de procédure inadmissibles, des procédures de plus en plus complexes, donc la renonciation à faire valoir ses droits... sauf pour celles et ceux qui en ont les moyens !

RASSEMBLEMENT JEUDI 19 AVRIL 10H00 à FRANKLIN